Nations Unies S/2017/881



# Conseil de sécurité

Distr. générale
19 octobre 2017
Français
Original : anglais

# Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2367 (2017)

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès faits par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Il fait le point des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon dernier rapport (S/2017/592) publié le 11 juillet 2017 et l'exposé présenté au Conseil par mon Représentant spécial pour l'Iraq le 17 juillet.

## II. Résumé des principaux faits politiques récents concernant l'Iraq

### A. Situation politique

2. Le 25 septembre 2017, un référendum sur l'indépendance déclaré unilatéralement s'est tenu dans la Région du Kurdistan et dans d'autres secteurs, qui sont contestés par le Gouvernement fédéral iraquien, y compris dans la province de Kirkouk. La question suivante a été posée au cours du référendum : « Êtes-vous favorable à l'indépendance de la Région du Kurdistan et des zones kurdes (contestées) n'étant pas administrées par la Région et à la création d'un État indépendant? » À la veille du scrutin, tous les principaux partis politiques de la Région du Kurdistan ont voté « oui », à l'exception du Mouvement pour le changement (Gorran), qui a recommandé à ses partisans de faire leur propre choix.

3. Le 26 septembre, le Président de la Région du Kurdistan, Massoud Barzani, a publié une déclaration dans laquelle il soutenait que le vote n'avait pas pour objet d'imposer un fait accompli ou de délimiter des frontières, mais d'établir un mandat de négociations avec Bagdad et de permettre aux habitants de la Région du Kurdistan de se prononcer sur la question de l'indépendance. Il a souligné que son gouvernement était prêt à entamer immédiatement des négociations avec Bagdad à ce sujet et a demandé au Premier Ministre iraquien, Haider al-Abadi, de laisser la porte ouverte au dialogue.








4. Selon une déclaration de la Haute Commission indépendante du Kurdistan pour les élections et le référendum en date du 27 septembre, 92,73 % des 3 085 935 électeurs étaient favorables à l'indépendance.

5. Au niveau fédéral, les réactions suscitées par le référendum ont été immédiates. Le 26 septembre, le Conseil des ministres a ordonné la suspension, à compter du 29 septembre, de tous les vols internationaux ne revêtant pas un caractère humanitaire ou urgent depuis les aéroports d'Erbil et de Souleïmaniya, jusqu'à ce que la Direction fédérale des affaires portuaires aux frontières et la Direction fédérale de l'aéronautique civile puissent assumer le contrôle des aéroports. Le Conseil des ministres a également demandé à la Direction fédérale des affaires portuaires d'assumer le contrôle des points de passage de la frontière dans la Région du Kurdistan.

6. Le 26 septembre également, M. Al-Abadi a répété que le référendum avait été illégal et inconstitutionnel et s'était déroulé en l'absence de toute reconnaissance internationale. Il a soutenu que le Gouvernement fédéral continuerait d'exercer son autorité conformément à la Constitution. Il a souligné qu'entamer un dialogue, en faisant appel à la Constitution et non pas à la force, était le seul moyen de régler le différend entre les Gouvernements fédéral et de la Région du Kurdistan, et a refusé de tenir des pourparlers sur les résultats du référendum ou sur l'indépendance.

7. Le 27 septembre, la Chambre des députés a déclaré que le référendum était anticonstitutionnel et nul et non avenu et adopté une résolution entérinant des mesures contre la Région du Kurdistan. Dans la résolution, la Chambre des députés a demandé notamment au Premier Ministre de prendre toutes les mesures juridiques et constitutionnelles nécessaires pour préserver l'unité de l'Iraq; de déployer les forces de sécurité iraquiennes dans les zones qu'elles contrôlaient avant le mois de juin 2014; de reprendre possession des champs pétrolifères de la province de Kirkouk et dans les territoires contestés et de les remettre entre les mains du Gouvernement iraquien et de relocaliser dans d'autres régions du pays les missions diplomatiques étrangères basées dans la Région du Kurdistan. Le 28 septembre, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a rejeté la décision de la Chambre des députés, caractérisant les mesures adoptées de « châtiment collectif infligé à la nation kurde » et s'est engagé à former un recours. Le 30 septembre, le Premier Ministre a publié une déclaration dans laquelle il offrait de nouveau aux habitants de la Région du Kurdistan la garantie que le Gouvernement fédéral défendrait leurs droits égaux et que les mesures prises n'étaient non pas punitives, mais censées prévenir la circulation illicite des personnes et des biens.

8. Les réactions internationales suscitées par le référendum ne se sont pas fait attendre. Tout en se déclarant déçus que ce référendum, jugé illégitime, se soit tenu, la majorité des dirigeants faisaient état d'inquiétudes quant aux risques d'instabilité qu'il faisait peser sur le pays et la région et soutenaient le rôle, prévu par la Constitution, du Gouvernement central, ainsi que l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. De nombreux autres exhortaient également toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue; à s'abstenir de toute déclaration ou de tout acte hostile; à entamer, de manière constructive et dans le respect, un dialogue et un travail de coopération sur toutes les questions en suspens entre Bagdad et Erbil, dans le cadre de la Constitution, et à respecter les décisions de la Cour suprême fédérale.

9. Au cours de la période qui a précédé le référendum, des acteurs politiques à Bagdad ont pris des mesures pour contester la légalité du scrutin, et le Président de la Région du Kurdistan, Massoud Barzani, a notamment insisté pour que le référendum soit organisé dans la province de Kirkouk et dans d'autres zones contestées. Le 18 juillet, le Premier Ministre a informé le Conseil de la province de

Kirkouk du fait qu'il ne pourrait y avoir de référendum à Kirkouk, l'article 140 de la Constitution iraquienne n'ayant pas encore été mis en application. Le 17 août, le tribunal administratif de Bagdad a frappé d'illégalité la décision du 28 mars prise par le Conseil de la province de Kirkouk de hisser le drapeau de la Région du Kurdistan devant les bâtiments administratifs de Kirkouk et lors d'occasions officielles. Le 29 août, le Conseil de la province de Kirkouk a décidé que la province participerait au référendum, lors d'une session boycottée par les membres du Conseil appartenant à des partis politiques turkmènes et arabes. Le 14 septembre, le Conseil des représentants a voté pour démettre de ses fonctions le Gouverneur de la province de Kirkouk, Najmaldin Karim. Cette décision a été rejetée par le Gouverneur et les membres du Gouvernement de la région du Kurdistan.

10. Le 12 septembre, le Conseil des représentants a voté pour rejeter le référendum au motif qu'il était inconstitutionnel, demandé que toutes les mesures nécessaires soient prises pour empêcher sa tenue, pour préserver l'unité de l'Iraq et pour promouvoir un dialogue et le règlement de toutes les questions en suspens, conformément à la Constitution. Aucun membre de l'Alliance du Kurdistan n'a pris part au vote.

11. En réponse à plusieurs plaintes contre le référendum, y compris à une requête officielle émise par le Premier Ministre, la Cour suprême fédérale iraquienne a ordonné, le 18 septembre, que le scrutin soit suspendu jusqu'à ce qu'elle ait statué sur sa légalité, mais n'a pas abordé la question de fond relative à sa constitutionnalité. Le 29 septembre, le grand ayatollah Ali Al-Sistani, par l'entremise de son représentant à Karbala, a invité Bagdad et Erbil à respecter la Constitution.

12. Avant le référendum, M. Al-Abadi avait souligné à maintes reprises que la décision de tenir le scrutin était inconstitutionnelle et illégale et qu'elle ne pouvait pas être prise de manière unilatérale par le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Il a souligné que le dialogue était la seule voie pour résoudre toutes les questions en suspens entre Bagdad et Erbil et a écarté la possibilité d'un recours à la force pour empêcher la tenue du vote. Pour sa part, M. Barzani a toujours soutenu que les Kurdes iraquiens avaient un droit légitime à l'autodétermination et partagé sa vision d'un Kurdistan indépendant. Avec d'autres représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan, il a répété à maintes reprises que le référendum ne permettrait pas d'accéder immédiatement à l'indépendance mais que, grâce à lui, des négociations pourraient être entamées avec le Gouvernement fédéral sur la manière de vivre ensemble dans un esprit de bon voisinage.

13. Afin d'ajourner le référendum, M. Barzani a exigé de recevoir des garanties internationales que l'indépendance serait tôt ou tard acceptée. Le 22 septembre, il a indiqué qu'il était trop tard pour reporter le scrutin et que le dialogue avec Bagdad ne reprendrait qu'après le vote. La veille du référendum, M. Al-Abadi et lui ont répété que les forces placées sous leur contrôle – les forces de sécurité iraquiennes et les peshmerga, respectivement – ne se livreraient à aucune offensive.

14. Plusieurs acteurs régionaux et internationaux, y compris l'Arabie saoudite, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Iran (République islamique d'), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Turquie, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Union européenne ont fait part de leurs inquiétudes concernant le référendum ou l'ont rejeté en tant que tel, et confirmé qu'ils appuyaient l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi que le dialogue entre Bagdad et Erbil sur toutes les questions.. Le 21 septembre, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle il s'est dit préoccupé par l'effet potentiellement déstabilisateur du référendum.

15. Le 9 septembre, au cours d'une visite en Iraq, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, a exprimé son soutien à l'unité de l'Iraq, préconisé le dialogue et demandé un report du référendum. Le 26 août, le Ministre français des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et la Ministre des Armées, Florence Parly, se sont rendus à Bagdad et à Erbil et ont souligné que la France soutenait l'unité de l'Iraq. Au cours de conversations téléphoniques avec M. Al-Abadi et M. Barzani, les 4 et 10 août respectivement, le Secrétaire d'État des États-Unis, Rex Tillerson, a souligné qu'il fallait s'attacher à vaincre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et à stabiliser l'Iraq, et réaffirmé le soutien des États-Unis à un Iraq unifié, fédéral et démocratique. Le 22 septembre, le Conseil national de sécurité turc a déclaré que le référendum prévu était illégitime et inacceptable et a réitéré sa mise en garde contre les graves conséquences qu'il entraînerait. Il a ajouté que la Turquie réservait tous ses droits découlant d'accords bilatéraux et internationaux si le scrutin avait lieu. L'Iraq, l'Iran (République islamique d') et la Turquie se sont employés à coordonner leur ligne de conduite face au référendum, comme cela a été confirmé lors de la réunion entre leurs Ministres des affaires étrangères respectifs le 20 septembre, en marge de l'Assemblée générale, lorsque l'Iran (République islamique d') et la Turquie se sont engagés à soutenir l'Iraq.

16. Une délégation de haut niveau représentant le Haut Conseil du référendum, un organe créé en juin par le Président de la Région du Kurdistan s'est rendue du 14 au 21 août à Bagdad, où elle a rencontré des membres du Gouvernement fédéral, y compris le Président de l'Iraq, Fouad Massoum, le Premier Ministre, le Président de la Chambre des députés, Salim al-Joubouri, le Vice-Président de l'Iraq, Nouri al-Maliki, ainsi que les ambassadeurs des États-Unis, de l'Iran (République islamique d'), de la Turquie et mon Représentant spécial. Bien que la nécessité d'un dialogue entre Bagdad et Erbil ait été soulignée, celui-ci ne s'est pas concrétisé.

17. Le 14 septembre, mon Représentant spécial, l'Envoyé spécial du Président des États-Unis d'Amérique pour la coalition internationale contre l'EIIL, Brett McGurk, l'Ambassadeur des États-Unis en Iraq, Douglas Silliman, et l'Ambassadeur du Royaume-Uni en Iraq, Frank Baker, ont proposé au Président de la Région du Kurdistan de véritables négociations sur toutes les questions relatives aux relations entre Bagdad et Erbil comme solution de rechange au référendum. Le 17 septembre, le Haut Conseil du référendum a officiellement rejeté cette proposition..

18. Le 23 septembre, M. Barzani a dépêché à Bagdad une nouvelle délégation de haut niveau ayant pour mission de réaffirmer la position du Gouvernement de la région du Kurdistan sur le référendum et d'indiquer qu'il serait disposé à entamer des négociations, mais seulement après la tenue du référendum, afin de jeter les fondements de relations de bon voisinage. La délégation a rencontré des représentants de l'Alliance des forces nationales iraquiennes, qui se sont opposés à ce que de telles négociations aient lieu après le référendum. M. Al-Abadi a refusé de rencontrer la délégation.

19. Tout au long de la période considérée, plusieurs partis de la région du Kurdistan ont continué d'insister pour que soit revitalisé le Parlement de la Région. Le 15 septembre, le Parlement, qui s'est réuni pour la première fois depuis octobre 2015, a chargé la Haute Commission indépendante du Kurdistan pour les élections et le référendum d'organiser le référendum. La session a été boycottée par le Mouvement pour le changement (Gorran) et le Groupe islamique du Kurdistan. Le 30 septembre, au cours d'une nouvelle séance parlementaire boycottée par ces deux groupes, le Parlement de la Région a adopté une résolution demandant qu'une suite soit donnée aux résultats du référendum et que le Haut Conseil du référendum soit rebaptisé Direction politique du Kurdistan-Iraq. Le 2 octobre, le Mouvement pour le changement a préconisé la suppression de cet organe et demandé instamment qu'un dialogue soit entamé entre Bagdad et Erbil dans le respect de la Constitution.

20. La Chambre des députés a peu progressé sur des aspects clefs du droit électoral. Le 7 août, il a voté des modifications à la loi sur les élections aux conseils des provinces et des districts (loi n° 36 de 2008, telle que modifiée), y compris à la formule utilisée pour la répartition des sièges, qui est source de débats politiques et publics, les petits partis demandant qu'une disposition prévoie leur représentation. Parmi les autres dispositions adoptées à titre provisoire figurent : l'autorisation d'organiser simultanément les élections aux conseils des provinces et à la Chambre des députés; la suppression des élections aux conseils des sous-districts et la prorogation du mandat des conseils de provinces actuels jusqu'à la prochaine élection.

21. De nouveaux partis politiques et de nouvelles alliances ont été formés au cours de la période considérée. Le 15 juillet, le Président de la Chambre des députés, ainsi que des membres de la Coalition des forces iraquiennes, sous direction sunnite, ont annoncé la création de l'Alliance des forces nationales iraquiennes, une organisation faîtière composée essentiellement d'acteurs sunnites arabes. Le 24 juillet, le Président de l'Alliance et du Conseil suprême islamique d'Iraq, Ammar al-Hakim, a annoncé la création d'un nouveau parti politique, le Mouvement national pour la sagesse, dont il a assumé la présidence. Le 18 août, le Président de la Chambre des députés a convoqué la conférence fondatrice du Rassemblement de la société civile en faveur de la réforme, qui a présenté son programme interconfessionnel. Bien que le mandat d'Ammar al-Hakim à la tête de l'Alliance des forces nationales iraquiennes ait expiré le 5 septembre, il a conservé ses fonctions le temps qu'un successeur soit nommé.

22. Le 20 juillet, le Gouverneur de Salaheddin, Ahmed al-Joubouri, a été reconnu coupable d'abus de pouvoir et d'utilisation frauduleuse de fonds fédéraux, raison pour laquelle un Gouverneur par intérim a été nommé. Le même jour, le Gouverneur d'Anbar, Souheïb al-Raoui, a été limogé par le Conseil des provinces après avoir été accusé de corruption. Le 10 août, le Gouverneur de Basra, Majed Nasraoui, a démissionné après qu'un mandat d'arrêt a été délivré à son encontre pour des faits de corruption. Le 12 septembre, le Président du Conseil de la province de Basra, Sabah Hassan el-Bazouni, a été reconnu coupable de corruption, mais reste en fonctions le temps que son jugement soit prononcé.

## B. Sécurité

23. Le 20 août, les forces de sécurité iraquiennes ont lancé une opération militaire contre le secteur de Tell Afar (province de Ninive). M. Al-Abadi a proclamé le 31 août la libération de Tell Afar; c'est également le jour où l'EIIL a été totalement évincé de Ninive. Le 2 septembre, M. Barzani, a appelé M. Al-Abadi pour le féliciter de la libération de Tell Afar; les deux dirigeants ont décidé de poursuivre leur coordination et leur coopération. Dans l'ouest de la province d'Anbar, les forces de sécurité iraquiennes ont libéré les localités d'Akachat et d'Ana, les 16 et 22 septembre, respectivement.

24. Le 21 septembre, M. Al-Abadi a annoncé la première phase d'une opération visant à libérer le secteur de Haouïja, à laquelle ont participé notamment l'armée iraquienne, la police fédérale et les forces de mobilisation populaire. Le 24 septembre, le secteur de Charqat et la plupart des zones au nord de la rivière Zab avaient été libérés, ce qui a marqué officiellement l'achèvement de la première phase de l'opération militaire, le 27 septembre. Le 29 septembre, M. Al-Abadi a annoncé le lancement de la deuxième phase de l'opération visant à reprendre Haouïja. Le 10 octobre, M. Al-Abadi a annoncé la libération totale des secteurs de Haouïja et de Daqouq et des zones montagneuses de Makhoul et de Hamrin se

trouvant à proximité, ce qui a mis officiellement fin aux opérations militaires qui avaient commencé le 21 septembre auxquelles avaient participé notamment l'armée iraquienne, la police fédérale et les forces de la mobilisation populaire.

25. Bagdad a continué de subir de fréquentes attaques asymétriques. Du 12 juillet au 19 septembre, les attentats commis dans la ville au moyen d'engins explosifs improvisés ont fait 163 morts et 360 blessés parmi les civils. Dans la province de Babel, les engins explosifs improvisés et les véhicules piégés ont fait 91 morts. L'EIIL a multiplié ses attaques asymétriques dans les zones contestées, en particulier dans le secteur de Daqouq, dans la ville de Touz Khourmato et aux abords de la ville de Kirkouk.

26. Le 14 septembre, l'EIIL a revendiqué un double attentat commis à l'aide d'engins explosifs improvisés dans un restaurant et à un poste de contrôle de la localité de Batha (province de Dhi Qar). Ce même jour, l'EIIL a perpétré un autre attentat dans un restaurant situé au bord de l'autoroute Nassiriya-Bassora (province de Dhi Qar) qui aurait fait plus de 80 morts et 93 blessés parmi les civils et membres des forces de sécurité.

27. Le 20 septembre, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a publié un communiqué condamnant une frappe aérienne qui aurait été menée par les Forces armées turques à Chiladiza (province de Dahouk), qui a fait neuf morts parmi les civils.

28. Le 27 septembre, l'EIIL a lancé trois attaques presque simultanées à Ramadi (province d'Anbar) contre les forces de sécurité iraquiennes. Les combattants de l'EIIL ont pris le contrôle des lieux pendant plusieurs heures avant d'en être délogés par les forces de sécurité iraquiennes venues en renfort. Il a été indiqué par la suite qu'au moins 30 membres des forces de sécurité iraquiennes avaient été capturés par les assaillants et qu'au moins 17 autres avaient été tués. Ces attaques démontrent que l'EIIL a toujours la volonté et la capacité de faire des dégâts, en particulier dans les zones bénéficiant d'une faible protection de la part des forces de sécurité iraquiennes.

## C. Évolution de la situation aux niveaux régional et international

29. Les partenaires régionaux et internationaux se sont félicités des progrès faits dans la lutte contre l'EIIL, ont promis de poursuivre la coopération en matière de sécurité et se sont engagés à fournir une aide à la reconstruction..

30. Des membres du Gouvernement iraquien se sont rendus dans les pays voisins pour renforcer les liens bilatéraux. Le 5 août, alors qu'il se trouvait en Iran (République islamique d'), le Président de l'Iraq a rencontré le Premier Ministre syrien, Imad Khamis. Les deux dirigeants ont décidé de coopérer pour vaincre l'EIIL. Le 23 juillet, le Vice-Président de l'Iraq, Nouri al-Maliki s'est rendu à Moscou, où il a rencontré le Ministre russe des affaires étrangères, Sergei Lavrov, qui a souligné l'importance de coopérer dans la lutte contre le terrorisme et renouvelé le soutien de son pays au centre d'information quadripartite ouvert à Bagdad par la Fédération de Russie, l'Iraq, l'Iran (République islamique d') et la République arabe syrienne. L'imam et chef du Mouvement sadriste en Iraq, Moqtada Sadr, s'est rendu en Arabie saoudite du 30 juillet au 1er août, où il a rencontré le prince héritier et Ministre des affaires étrangères, Mohammed ben Salman Al Saud et le Ministre des affaires étrangères, Adel al-Joubeïr. Le 9 août, le Ministre iraquien du pétrole, Jabar el-Loueïbi, s'est rendu en Arabie saoudite, où il a rencontré le Ministre de l'énergie, de l'industrie et des ressources minérales, Khaled

al-Falih, et évoqué une coopération en vue de stabiliser les cours internationaux du pétrole.

31. L'Iraq a conclu des accords, notamment bilatéraux, pour renforcer la coopération en matière de sécurité et resserrer les liens économiques. Le 23 juillet, le Ministre iraquien de la défense, Irfan el-Hayali, et son homologue iranien, Hossein Dehqan, ont signé un mémorandum d'accord sur le renforcement de la coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le 21 juillet, à Bagdad, le chef d'état-major des forces armées iraquiennes, le général de division Othman el-Ghanmi et son homologue des Forces armées saoudiennes, le général Abdoul Rahman al-Banyan, ont décidé d'ouvrir les postes frontière d'Aarar et de Mouthanna-Rafha. Le 14 août, les points de passage de la frontière ont été ouverts à des fins commerciales pour la première fois depuis 27 ans. Le 30 août, l'Iraq a célébré la réouverture, à Treïbel, du passage de la frontière avec la Jordanie. Le 30 juillet, le Ministre iraquien du pétrole, Jabar el-Loueïbi, et son homologue iranien, Bijan Zangeneh, ont conclu un accord de principe en vue d'un investissement conjoint pour le développement des champs pétrolifères de Naft Khana et de Sinbad, tous deux situés à la frontière irano-iraquienne, dans les provinces de Diyala et de Bassora. Le 18 août, le Gouvernement de la Région du Kurdistan aurait signé un accord avec la compagnie pétrolière Rosneft concernant la construction d'un nouveau gazoduc vers la Turquie.

32. L'aide à la reconstruction a été promise par des dirigeants de plusieurs pays, notamment d'Égypte, de France, d'Inde, de Turquie et du Royaume-Uni. Le 20 septembre, le Premier Ministre du Koweït, le Cheik Jaber Al-Moubarak Al-Hamad Al Sabah, a réaffirmé l'intention de son pays d'accueillir en 2018 une conférence internationale de donateurs sur la reconstruction de l'Iraq.

33. Le 12 septembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim Jaafari, a participé au Caire à une réunion tenue au niveau ministériel du Conseil de la Ligue des États arabes. Il a préconisé un resserrement de la coordination pour lutter contre le terrorisme et a renouvelé la demande de son gouvernement concernant le retrait des troupes turques de l'Iraq. Le 23 septembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères a présidé la délégation de son pays à l'Assemblée générale, au cours de laquelle il a rejeté le référendum, demandé instamment le soutien de la communauté internationale pour la reconstruction de l'Iraq et le retour des déplacés et affirmé la détermination de son pays à mettre fin aux divisions sectaires internes et à promouvoir la coopération régionale.

34. Un accord concernant le transfert d'un certain nombre de combattants de l'EIIL et de leurs familles de la frontière libano-syrienne à Albou Kamal, ville en Syrie proche de la frontière avec l'Iraq, a suscité des réactions négatives en Iraq, notamment de la part du Premier Ministre et du Président.

# III. Activités récentes de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

## A. Activités politiques

35. Mon Représentant spécial a continué d'avoir des échanges avec les représentants du Gouvernement, les parlementaires, les représentants des partis politiques, les groupes de femmes, la société civile, les chefs religieux et les notables afin de favoriser un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale en vue d'un Iraq uni, stable et pacifique. Il a exhorté ses interlocuteurs à

poursuivre les réformes politiques, économiques et sociales. Il a souligné qu'il importait de soutenir le retour en toute sécurité et dans la dignité des déplacés dans leurs foyers, ainsi que d'aider les familles de martyrs et de combattants démobilisés.

36. Après l'annonce faite par M. Barzani de la tenue d'un référendum dans la Région du Kurdistan et dans les territoires contestés, mon Représentant spécial s'est longuement entretenu avec les principales parties prenantes à Bagdad, Erbil, et dans les provinces de Kirkouk et de Souleïmaniya. Lors de ses échanges avec les dirigeants kurdes iraquiens, il a mis en garde le Gouvernement de la Région du Kurdistan contre toute mesure unilatérale en lien avec le référendum. Il a rappelé que toutes les questions non réglées ainsi que les principes et les arrangements régissant les relations futures entre Bagdad et Erbil devaient être traités par le dialogue et la recherche d'un compromis constructif et il a offert l'assistance de l'Organisation des Nations Unies, en coordination avec la communauté internationale. Il a réaffirmé l'engagement de l'ONU en faveur d'un Iraq uni, fédéral et démocratique.

37. Mon Représentant spécial a continué d'avoir des échanges avec bon nombre de parties prenantes en Iraq et dans la région pour soutenir l'Initiative de règlement national. Sur la base des documents d'orientation présentés à la MANUI par les représentants de plusieurs groupes et minorités, la Mission a établi un document non officiel et l'a présenté à ses interlocuteurs iraquiens pour examen et observations.

38. Dans le cadre de l'engagement de la MANUI en faveur d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale, en particulier à l'ère de l'après-EIIL, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques s'est rendu à Mossoul le 29 août, où il a rencontré des dignitaires politiques et les a félicités de la récente victoire militaire contre l'EIIL à Tell Afar et des progrès accomplis sur le plan de la remise en état de la partie est de Mossoul. Il a encouragé toutes les parties à s'efforcer de réconcilier les différentes parties à Ninive. Il a également lancé une série de tables rondes dans tout le pays sur le thème suivant : « Règlement national : perspectives et difficultés ». La première s'est tenue à Karbala, le 16 septembre, et a rassemblé 49 représentants politiques, religieux, tribaux et de la société civile et visait à soutenir la réconciliation aux niveaux tant politique que social.

39. En prévision des élections aux conseils des provinces et à la Chambre des députés, qui doivent se tenir en 2018, mon Représentant spécial a entamé des contacts avec les dirigeants politiques, les chefs parlementaires et la Haute Commission électorale indépendante fédérale afin d'insister sur l'importance de la tenue des élections, comme prévu et comme l'exige la Constitution. Il a également souligné qu'il fallait que la Chambre des députés accélère et achève la sélection des membres du nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante pour assurer la poursuite du processus politique en Iraq et il a encouragé la représentation des femmes et des minorités, conformément aux obligations juridiques nationales et internationales de l'Iraq. Il a continué d'exhorter le Gouvernement iraquien à veiller à ce que les déplacés puissent voter et aient les moyens d'exercer leurs devoirs civils et politiques, ainsi qu'à accélérer l'enregistrement des partis politiques afin de leur permettre de participer librement et effectivement au processus électoral.

40. La MANUI a continué de promouvoir la représentation et la participation des femmes aux processus politiques, y compris les dialogues de réconciliation nationale. Le 18 juillet à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a participé à un forum consultatif organisé par la MANUI et ONU-Femmes et a souligné qu'il était essentiel de tenir compte des opinions des femmes au cours de l'ensemble des activités de consolidation de la paix en Iraq. La MANUI et l'organisation non gouvernementale Women Peace Group ont tenu une série de

réunions consultatives avec des dirigeants politiques de haut rang, dans la Région du Kurdistan et à Bagdad, pour renforcer le rôle des femmes dans les processus politiques.

41. Dans le cadre de l'action menée pour renforcer les capacités des institutions publiques en Iraq dans la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et avec l'appui d'institutions des Nations Unies, la MANUI a organisé des formations sur la question, y compris sur la stigmatisation des victimes de viol et des enfants nés d'un viol, à l'intention d'agents de l'État à Bagdad et à Erbil. En août, en application de la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité, l'ONU a créé le premier Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits, en Iraq et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

42. Le 27 août, mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a présenté au Cabinet du Premier Ministre les recommandations issues des forums intitulés « Iraq : jeunesse et coexistence ». Il a souligné l'importance de la collaboration avec la jeunesse iraquienne au-delà des divisions sectaires, ethniques et autres comme moyen de parvenir à la réconciliation nationale.

## B. Assistance électorale

43. Le 19 septembre, la Chambre des députés a décidé de proroger jusqu'au 20 octobre le mandat de l'actuel Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, plutôt que de choisir neuf nouveaux membres sur la base d'une liste soumise par la Commission parlementaire ad hoc chargée de la sélection des membres du Conseil des commissaires de la Haute Commission. La MANUI a fermement plaidé en faveur de la représentation des femmes et des minorités et a publié deux déclarations, les 9 et 21 août, respectivement, exhortant le Conseil des représentants à garantir la représentation de ces groupes dans le nouveau Conseil et à accélérer le processus de sélection afin d'assurer une transition sans heurt vers un nouveau Conseil.

44. La décision de reporter les élections aux conseils des provinces et l'adoption par la Chambre des députés des modifications à la Loi sur les élections aux conseils des provinces et des districts (loi n° 36 de 2008, modifiée) offrent un délai supplémentaire à la Haute Commission électorale indépendante pour préparer les élections. Avec l'appui de la MANUI, la Commission a commencé à expliquer aux acteurs concernés par les élections, aux niveaux national et provincial, l'utilisation du nouveau matériel de décompte des voix par voie électronique. Avant la tenue des élections, il faudra mener une vaste campagne d'information du public pour garantir que les électeurs et les acteurs concernés aient connaissance de la nouvelle technologie.

45. Le 19 juillet, M. Barzani a publié un décret présidentiel prévoyant la tenue d'élections présidentielle et parlementaires le 1er novembre. La Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a commencé la préparation technique des élections, en procédant notamment du 20 au 26 août à une mise à jour des inscriptions sur les listes électorales. La Commission a également chargé une entreprise canadienne de fournir un soutien technique et opérationnel pour le référendum, ainsi que pour les élections régionales; a lancé un site Web destiné à la diaspora kurde d'Iraq afin qu'elle s'enregistre et vote à distance au référendum; a ouvert des bureaux dans des zones situées en dehors de la Région du Kurdistan; y compris à Khanaqin (province de Diyala); Cheikhan (province de Ninive); Touz

Khourmato (province de Salaheddine); et dans la ville de Kirkouk (province de Kirkouk). Elle a déclaré vouloir ouvrir des bureaux à Sinjar (province de Ninive).

## C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

46. Le conflit armé, le terrorisme et les actes de violence ont continué de faire un grand nombre de morts et de blessés parmi les civils. Du 17 juillet au 23 septembre 2017 au moins 410 morts et 666 blessés ont été signalés, ce qui porte à au moins 84 085 (29 635 morts et 54 450 blessés) le nombre total de victimes civiles en Iraq depuis le début du conflit armé en janvier 2014.

47. La MANUI a continué de préconiser que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes commises pendant le conflit armé aient à répondre de leurs actes, en particulier lorsqu'il s'agit de crimes graves pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, voire un génocide. Elle a également continué de plaider en faveur de réformes juridiques et s'est employée à accroître la capacité de l'appareil judiciaire à traiter efficacement les crimes internationaux. En outre, la Mission a œuvré en faveur d'une protection appropriée des fosses communes, afin de recueillir et de préserver les éléments de preuve.

48. En dépit des graves revers essuyés sur le champ de bataille, le dernier en date étant la reprise de Tell Afar et la chute de Haouïja, l'EIIL a continué de prendre pour cible les populations et de mener des attaques asymétriques, qui ont causé des pertes parmi les civils. Il a également continué de punir les civils dans les zones qu'il contrôle toujours. D'après certaines sources, 1 563 femmes et filles yazidis sont toujours retenues comme esclaves par l'EIIL.

49. Les enfants continuent d'être tués et mutilés au cours des combats du fait des engins explosifs improvisés, des mines et des munitions non explosées. Pendant la période considérée dans le rapport, l'ONU a recensé 30 cas d'enfants qui ont été recrutés et utilisés par l'EIIL. Par ailleurs, les forces de mobilisation populaire auraient, elles aussi, recruté des enfants au sud de Kirkouk. Faute de pouvoir accéder aux zones touchées par le conflit, il est difficile d'enregistrer intégralement les violations graves commises contre des enfants par les parties au conflit.

50. Le 18 juillet, des membres armés de l'EIIL ont tué une personne âgée quatre de ses proches dans un village situé au nord-ouest de Kirkouk. Le 28 août, un attentat à la voiture piégé dans le quartier de Sadr City à Bagdad a fait quatre morts parmi les civils et au moins huit blessés, dont deux policiers.

51. Le 3 août, l'EIIL a tué par balle deux civils qui avaient fourni des renseignements aux forces de sécurité iraquiennes à Tell Afar. Le 17 août, il aurait tué trois civils à Qaëm (province d'Anbar), en raison de leur refus de rejoindre le groupe.

52. Les explosifs ainsi que les restes explosifs de guerre que l'EIIL aurait laissés dans les zones qu'il contrôlait auparavant ont continué de faire des victimes parmi la population civile. Le 2 août, l'explosion d'un engin explosif improvisé dans une habitation a coûté la vie à deux civils dans l'ouest de Mossoul. Le 25 août, une autre explosion a fait trois morts et deux autres blessés parmi les civils dans la zone de Karma (province d'Anbar).

53. Des fosses communes continuent d'être mises au jour dans les zones reprises à l'EIIL. Le 3 août, un charnier contenant 24 corps, dont ceux de 8 enfants et de 4 femmes, a été découvert dans le quartier de Chaarin dans la partie ouest de Mossoul.

Le 25 août, les autorités ont constaté l'existence de deux fosses communes dans le sous-district de Badoch (province de Ninive).

54. Une série d'attaques perpétrées par des hommes armés non identifiés a visé des civils à Mossoul. Le 4 août, plusieurs hommes armés et masqués ont tué par balle deux civils qui sortaient de la mosquée après les prières du vendredi dans le quartier de Bakr, dans l'est de Mossoul. Le 12 septembre, un groupe armé a tué par balle trois civils appartenant à une même famille, dans le quartier de Soukkar dans l'est de Mossoul.

55. Des cas d'enlèvements de déplacés par des inconnus ont été signalés dans la province de Salaheddin. Le 31 juillet, des hommes armés ont enlevé un turkmène sunnite dans le district de Touz Khourmato. Le 23 août, dans le même district, des hommes armés ont enlevé un arabe sunnite.

56. Le 18 juillet, le Cabinet du Premier Ministre a admis que des violations de la part des forces de sécurité iraquiennes, décrites comme des « actes isolés », s'étaient produites au cours de la bataille pour reprendre Mossoul à l'EIIL et a assuré que les auteurs en seraient punis. Le 17 août, les autorités iraquiennes ont annoncé les conclusions de l'équipe d'enquête, qui avait été mise sur pied par le Ministère de l'intérieur pour examiner les allégations de violations signalées dans des articles dans la presse internationale. Les autorités ont confirmé que l'enquête s'était achevée et reconnu que certaines de ces violations avaient été commises par des membres de la division d'intervention rapide de la police fédérale iraquienne durant ses opérations contre l'EIIL dans le district de Mossoul; et que ces personnes avaient été traduites en justice. Les autorités ont réfuté certaines des allégations rapportées par la presse internationale, mais n'ont pas fourni de complément d'information.

57. Des tribus continuent de prendre des mesures extrajudiciaires de rétorsion, visant les familles dont les proches sont suspectés d'appartenir à l'EIIL ou d'y être affiliés, afin de les expulser ou de les empêcher de réintégrer leur région d'origine. Le 30 juillet, des tribus de l'ouest d'Anbar aurait adopté un mémorandum d'accord visant à empêcher les familles de membres présumés de l'EIIL de réintégrer leurs régions et leurs foyers, avec l'assentiment, semble-t-il, du Gouverneur d'Anbar. Le 19 août, un groupe de civils a organisé une manifestation pacifique pour demander aux autorités locales d'expulser des familles dont les membres avaient rejoint ou appuyé l'EIIL dans la partie ouest de Mossoul. Le 22 août, le conseil de la province de Babel a décidé d'engager des poursuites contre tout homme ou parti politique ayant demandé le retour de milliers de personnes déplacées dans leur foyer à Jourf el-Sakhr. Le 25 août, la MANUI s'est dite préoccupée par cette décision et demandé son abrogation et le respect du droit de retour dans les foyers.

58. En Iraq, les condamnations à mort et l'exécution de la peine capitale se sont poursuivies. Le 8 août, le Tribunal pénal central de Bagdad a condamné à mort 25 personnes pour leur participation au massacre du camp Speicher en juin 2014 et en a acquitté 25 autres, faute de preuves. Les condamnations ont été prononcées en application de l'article 4 de la loi n° 13 de 2005 sur la lutte contre le terrorisme. Le 6 juillet, le Ministère de la justice a annoncé sur son site que 14 exécutions avaient eu lieu en juin, sans donner plus de précisions. Le 23 août, trois détenus auraient été exécutés à la prison centrale de Nassiriya (province du Dhi Qar). Toutefois, le Ministère de la justice n'a fourni aucune information à ce sujet. Le 24 septembre, 42 détenus ont été pendus à la prison de Nassiriya. L'Organisation des Nations Unies a demandé à maintes reprises au Gouvernement iraquien d'imposer un moratoire sur toutes les condamnations à mort et exécutions.

## D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

59. L'évacuation de 998 010 civils de Mossoul, lors des opérations militaires, par les forces de sécurité iraquiennes représente l'une des plus grandes évacuations de l'histoire récente faite en période de combat. Les principes directeurs de l'évacuation sont décrits dans le concept des opérations des forces de sécurité iraquiennes, qui place la protection des civils au cœur du plan de bataille de Mossoul. Au cours de la campagne qui a duré neuf mois, des civils ont été évacués quotidiennement à travers les lignes de front pour rallier les postes de rassemblement, où ils ont été désarmés; puis le Gouvernement iraquien les a envoyés au centre d'accueil et de contrôle de Hammam el-Alil. Par la suite, les familles pouvaient choisir de rester dans l'un des 19 sites et camps d'urgence administrés par le Gouvernement et les partenaires humanitaires ou d'être hébergés par des membres de leur entourage.

60. L'opération humanitaire de Mossoul est l'une des plus importantes de la région. En tout, 125 partenaires humanitaires apportent une aide indispensable à la survie de près de 1,9 million de personnes à Mossoul et alentour, notamment aux centaines de milliers de civils qui sont restés dans leur foyer sous la protection des forces de sécurité iraquiennes, aux 320 000 personnes vivant dans des camps et sites d'urgence et aux 385 000 civils hébergés par leur proches.

61. Au début du mois de septembre, 97 % des familles sont rentrées chez elles dans l'est de Mossoul mais 700 000 personnes originaires de l'ouest de la ville sont toujours déplacées. Selon le rythme de la décontamination et les dispositions prises en matière de sécurité, les retours dans l'ouest de Mossoul pourraient s'accélérer après la fin des opérations militaires à Haouïja. Ce processus devrait être l'un des plus complexes et des ardus qu'ait connu le pays. D'après les premières évaluations des dommages et des pertes, des dégâts considérables ont été enregistrés dans 15 des 54 quartiers résidentiels et 23 districts sont modérément endommagés. Les immeubles du quartier densément peuplé de la vieille ville sont presque entièrement et irrémédiablement endommagés; on estime que 32 000 habitations ont été détruites dans Mossoul.

62. Les opérations militaires continuent de susciter de nouveaux déplacements. Pendant la semaine précédant le début des affrontements à Tell Afar, plus de 20 000 personnes, dont la moitié était des enfants, ont fui, ce qui a multiplié par deux le nombre de personnes déplacées du district depuis avril. Dans les mois à venir, les partenaires humanitaires estiment que 100 000 civils pourraient être contraints de fuir les zones potentielles de combat, notamment l'ouest d'Anbar.

63. La question de la protection demeure d'une importance capitale. Les civils se trouvant dans les zones contrôlées par l'EIIL continuent d'être menacés, entre autres, par d'éventuelles exécutions extrajudiciaires ou courent le risque de torture, d'esclavage, de violence, de restriction de la liberté de circulation et de confiscation des biens. Les familles qui fuient leur foyer risquent leur vie du fait de l'explosion d'engins, de tirs de francs-tireurs isolés, d'échanges de tirs, de pilonnages ou encore la violence sexuelle et sexiste. Le 29 août, un attentat-suicide au point de contrôle de Bchar a causé la mort de trois civils fuyant Tell Afar. Pendant les déplacements, les membres d'une même famille sont parfois séparés; 1 296 enfants ont été réunis avec leurs proches avec l'aide d'organismes humanitaires au cours de la période considérée. Des efforts sont en cours pour retrouver la trace de la famille de 436 enfants, qui sont encore pris en charge provisoirement. Il a été fait état de différentes peines collectives dans certaines zones de rapatriement, y compris à Salaheddin. Malgré les engagements pris pour assurer un retour sûr, volontaire et

digne, les familles continuent d'être expulsées d'Anbar, Bagdad, Diyala, Kirkouk et Ninive et d'autres zones, parfois par des conseils locaux.

64. L'opération humanitaire menée en Iraq demeure l'une des plus importantes au monde. En 2017, on estime à 11 millions le nombre d'Iraquiens nécessitant une aide humanitaire, sous une forme ou sous une autre. Le Gouvernement iraquien et les organisations nationales fournissent près de 80 % de l'aide humanitaire. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan héberge, protège et aide près de 1 million d'Iraquiens déplacés. À l'appui de l'action nationale, les partenaires humanitaires comptent porter assistance à 6,2 millions de personnes extrêmement vulnérables en matière de soins, d'assistance et de protection, dans le respect des normes internationales. En 2017, les organisations humanitaires ont déjà porté secours à 6 millions d'Iraquiens en situation d'extrême vulnérabilité, notamment à 2,1 millions de personnes qui ont pâti de la crise de Mossoul. En moyenne chaque mois, les partenaires humanitaires ont apporté une aide humanitaire à près d'un million de personnes.

65. D'ici à la fin des opérations militaires, on estime que 3,5 millions d'Iraquiens auront été déplacés. Sur les 5,4 millions de civils iraquiens déplacés depuis la montée en puissance de l'EIIL en 2014, 2,1 millions sont déjà rentrés, dont la moitié dans la province d'Anbar. Les conditions de vie dans les zones de rapatriement varient; dans certains lieux, l'insécurité, les engins explosifs et les infrastructures endommagées compromettent le retour des familles en toute sécurité. Ailleurs, le bassin d'emploi est limité et des services de base minimaux uniquement sont assurés, la fourniture en eau et en électricité étant souvent interrompue.

66. D'importants efforts continuent d'être faits pour stabiliser les zones nouvellement libérées. À Mossoul, des équipes du Service de la lutte antimines de l'ONU ont enlevé, en priorité, plus de 700 engins explosifs différents, notamment des ceintures d'explosifs, d'un seul lieu, le secteur dans les environs de la Cour suprême. D'après les experts, 11 millions de tonnes de décombres à Mossoul sont contaminées par des restes explosifs. Le Service de la lutte antimines a élaboré un plan visant à évaluer et faciliter l'enlèvement sûr des débris pour permettre aux équipes de stabilisation d'y accéder sans danger et aux familles de rentrer chez elles. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aidé à créer des emplois et à réduire la dépendance alimentaire pour des milliers de familles rapatriées, durement touchées, dans les plaines de Ninive.

67. Le mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de s'étendre. Plus de 1 100 projets sont en cours ou ont été achevés dans 23 villes et districts libérés des provinces d'Anbar, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddin. Grâce à des procédures accélérées, le mécanisme met en œuvre 330 projets à Mossoul. La station de traitement des eaux de Qassour a été remise en état, ce qui a permis d'alimenter en eau plus de la moitié des districts de l'est de Mossoul. Des lignes à haute tension ont été connectées de part et d'autre du Tigre depuis l'est de Mossoul afin de fournir de l'électricité à la plus grande station de traitement des eaux de l'ouest et des centaines de transformateurs ont été installés pour relancer les services d'électricité. Au cours de la période considérée, les programmes de travaux publics employant des milliers de femmes et d'hommes ont continué dans l'est de Mossoul et débuté dans l'ouest, permettant aux personnes rapatriées en situation de vulnérabilité de gagner un revenu afin de subvenir aux besoins de leur famille.

68. Les efforts de stabilisation se poursuivent dans tout le pays. Au cours de la période considérée, des travaux ont été entrepris pour remettre en état la plus grande station de traitement des eaux à Ramadi, plus de 25 écoles du centre et de l'ouest de la province d'Anbar, des dizaines de petits négoces à Karma, le centre de formation

professionnelle de Ramadi, trois facultés de pédagogie de l'université d'Anbar et des centres de soins de santé primaires à Karma et Fallouja. À Karma, près de 700 femmes chefs de famille, en situation de vulnérabilité, ont reçu une assistance pécuniaire directe, et plus de 550 familles à Ramadi et Fallouja ont reçu une aide pour reconstruire leur foyer.

69. La réforme du secteur de la sécurité progresse. Le 16 juillet, le Conseil de sécurité nationale iraquien a officiellement approuvé la stratégie de réforme du secteur de la sécurité du pays à l'appui de la stratégie de sécurité nationale iraquienne. Avec le concours du PNUD et de ses partenaires, le Gouvernement élabore des plans pour mettre en œuvre les sept composantes de la stratégie, à savoir, la défense et la sécurité interne; le renseignement; la protection des infrastructures nationales critiques; la gouvernance démocratique et le contrôle; le dispositif national de sécurité; les systèmes de maintien de l'ordre et la police civile ou locale ainsi que les systèmes de justice pénale. Depuis septembre 2017, le PNUD forme des agents des forces de l'ordre et le personnel judiciaire dans les provinces d'Anbar et de Ninive. L'Organisation internationale pour les migrations contribue à former des unités locales sur les techniques de police de proximité, le PNUD appuie les centres d'aide juridictionnelle dans la Région du Kurdistan et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aide les autorités à délivrer des actes juridiques, y compris des certificats de naissance pour les enfants nés de combattants de l'EIIL et des certificats de divorce pour les femmes contraintes d'épouser des combattants de l'EIIL qui ont disparu ou sont présumés décédés.

70. Le 31 juillet, le Secrétaire général du Conseil des ministres iraquien a présidé une réunion du Forum pour la coopération en matière de développement avec le Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, des ambassadeurs et des directeurs des organismes d'assistance iraquiens et intergouvernementaux. Le Vice-Ministre de la planification, le Directeur général de la planification des secteurs et le Directeur général de la réduction de la pauvreté ont fait des exposés sur l'état d'avancement du cadre de développement du Gouvernement pour l'après-EIIL, y compris la stratégie du Gouvernement à l'horizon 2030, le plan national de développement (2018-2022), le cadre général du plan national pour la reconstruction et le développement des provinces ayant subi des dégâts en raison des attaques militaires et des attentats terroristes (cadre de reconstruction) et la deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté (2018-2022).

71. Le 6 août, l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction de mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, s'est réunie pour examiner les progrès accomplis s'agissant du programme de relèvement et de résilience de l'équipe de pays des Nations Unies, élaboré à la demande du Gouvernement à l'appui du plan national de développement et du cadre de reconstruction que celui-ci présentera à la conférence pour la reconstruction de l'Iraq, laquelle devrait se tenir au Koweït au début de 2018.

## E. Sécurité et questions opérationnelles

72. Les organismes des Nations Unies présents en Iraq continuent de mettre en œuvre des programmes et des activités dans des conditions de sécurités complexes, qui évoluent très rapidement. Les opérations militaires menées notamment dans l'ouest de la province d'Anbar risquent d'entraîner de nouveaux déplacements de population. D'autres problèmes de sécurité entravent les efforts humanitaires, notamment les munitions non explosées et les pièges datant de la fin des opérations militaires dans la province de Ninive et ailleurs. Les tirs croisés et d'autres

dommages collatéraux dont sont à l'origine les groupes armés hostiles continuent de faire des victimes et représentent toujours une menace considérable.

73. En dépit de problèmes de sécurité considérables, l'ONU et ses partenaires restent activement résolus à mettre en œuvre des activités d'aide humanitaire et de développement sur la base du concept d'importance des programmes et en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien.

74. Les travaux de construction et de rénovation du complexe intégré de l'ONU à Bagdad se poursuivent. La construction de 79 nouveaux logements écologiquement durables et conçus pour résister aux explosions a été achevée, et la rénovation des infrastructures est en cours. La Mission a commencé à remplacer et optimiser la connectivité des technologies de l'information et de la communication au moyen d'une nouvelle infrastructure de fibre optique. Dans le cadre de son initiative visant à réduire son empreinte écologique, la Mission étend son projet de centrale solaire photovoltaïque destinée à la production d'énergie renouvelable dans les complexes d'Erbil et de Bagdad et a entrepris, dans l'ensemble de ses locaux, l'installation de systèmes de génération d'énergie solaire hybrides pour ses salles de matériel numérique et ses stations de répéteur radio.

# IV. Observations

75. Je regrette que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan n'aient pas trouvé un terrain d'entente s'agissant du référendum organisé dans la Région du Kurdistan et dans les autres zones contestées, ce qui a suscité des tensions, et j'exhorte toutes les parties à s'abstenir de toute action susceptible de les aggraver. Je demande aux dirigeants de l'Iraq et des pays voisins de faire preuve de patience et de retenue et d'éviter de prendre des mesures unilatérales ou de faire des déclarations préjudiciables qui mettraient en péril la stabilité de l'Iraq et de la région. Il faut de toute urgence instaurer un dialogue renforcé et structuré entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, fondé sur la Constitution afin de résoudre toutes les questions en suspens. Un tel dialogue pourrait mener à un compromis et à des solutions durables et mutuellement acceptables. L'ONU se tient prête à soutenir et à faciliter cette action, à la demande des parties concernées.

76. Je compte que l'ONU poursuivra sans entrave les activités lui ont été prescrites sur l'ensemble du territoire iraquien, y compris dans la Région du Kurdistan, et demande aux autorités concernées de continuer de soutenir et de faciliter les travaux de l'Organisation.

77. Je me félicite des victoires obtenues de haute lutte contre l'EIIL, y compris l'achèvement des opérations visant à libérer Tell Afar et Haouïja. Une fois de plus, je rends hommage aux forces de sécurité et aux civils qui ont participé à ce combat. Je me félicite du degré de coopération et de coordination sans précédent qui a été établi entre les forces de sécurité iraquiennes et les peshmerga. Cela ne doit être aucunement être remis en cause par le référendum, d'autant que des progrès considérables ont été accomplis à présent dans la lutte contre l'EIIL en Iraq.

78. Durant l'après-l'EIIL, il faudra instaurer un dialogue honnête, véritable et sans exclusive pour démasquer l'idéologie d'exclusion et de haine du groupe, surmonter les divisions sectaires et encourager tous les Iraquiens à participer collectivement à l'avenir de leur pays. Les dirigeants politiques iraquiens sont investis d'une mission particulière qui consiste à promouvoir la justice, la responsabilité et la réconciliation, à améliorer la gouvernance et à fournir de meilleurs services. L'ONU

est disposée à faciliter ces efforts, par l'exercice des bons offices de mon Représentant spécial et en pleine coordination avec le Gouvernement iraquien.

79. L'organisation d'élections ouvertes, transparentes et crédibles qui reflètent la volonté de l'ensemble des Iraquiens permettra de déterminer dans l'immédiat si la phase de l'après-EIIL a été engagée avec succès en Iraq. J'exhorte la Chambre des députés à accélérer la section du nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante afin de poursuivre rapidement les préparatifs en vue des prochaines élections. J'encourage fortement la création d'un Conseil qui reflète la diversité de l'Iraq, y compris au moyen de la représentation des femmes et des minorités.

80. Je demande une fois de plus à la Chambre des députés d'accélérer l'adoption d'une loi électorale clef. La tenue d'élections aux conseils des provinces et d'élections en vue du renouvellement de la Chambre des députés, décidée à titre provisoire, ne sera pas chose aisée, d'un point de vue technique. J'insiste donc sur la responsabilité qu'a le Gouvernement iraquien d'arrêter dans les meilleurs délais une date en vue de la tenue d'élections en 2018, comme l'exige la Constitution. Je demande également à la Haute Commission électorale indépendante fédérale et à la Haute Commission indépendante du Kurdistan de poursuivre leur collaboration, conformément à leur mémorandum d'action, d'autant plus que la Région du Kurdistan se prépare à des élections présidentielle et parlementaires.

81. Une fois encore, je tiens à souligner que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour permettre le retour librement consenti et dans des conditions de sécurité des personnes déplacées, notamment des communautés minoritaires, et protéger pleinement leurs droits civils et politiques, y compris celui de participer aux prochaines élections. Cela devrait se faire grâce à une bonne coordination avec l'ensemble des forces de sécurité iraquiennes, y compris la police locale, en vue de créer un climat exempt de peur et d'intimidation, sans sanction, représailles ou expulsions forcées. Une fois encore, j'engage le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour mettre en place une gouvernance efficace et un dispositif de sécurité dans la province de Ninive et dans d'autres provinces libérées.

82. Je me félicite de l'adoption par le Gouvernement iraquien d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité et je l'engage ainsi que ses partenaires à s'assurer de la mettre rapidement en œuvre. L'ONU continuera, à la demande du Gouvernement, de jouer un rôle actif à l'appui de ces efforts, en coordination avec les autres partenaires internationaux.

83. Je me félicite de la création du premier groupe de travail technique de l'ONU sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits, en Iraq et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Cet outil est fondamental pour aider les autorités à être mieux à même d'évaluer l'étendue des violences sexuelles, à faire en sorte que les auteurs de violences sexuelles rendent compte de leurs crimes et à fournir des conseils, une formation et une sensibilisation dans le cadre des programmes, afin de sévir plus efficacement contre les violences sexuelles.

84. Les civils continuent de pâtir même si le nombre de victimes consigné par l'ONU a baissé depuis la fin des opérations à Mossoul. Je continue d'être préoccupé par les rapports faisant état d'attaques aveugles contre les civils. Tandis que le territoire contrôlé par l'EIIL se réduit comme une peau de chagrin, la découverte de fosses communes contenant les dépouilles des victimes des groupes armés sont de nouvelles preuves, s'il en faut, de la brutalité du groupe. Je suis également alarmé par les mesures prises par les habitants et les autorités locales qui pourraient constituer des châtiments collectifs, comme le fait de viser les familles qui auraient

des proches affiliés à l'EIIL, ou de les décourager de réintégrer leurs foyers dans leurs lieux d'origine.

85. L'ONU continue de plaider auprès des autorités iraquiennes pour s'assurer que la protection des civils est fondamentale lors de la conduite d'opérations militaires et d'activités de maintien de l'ordre, et se tient prête à redoubler d'efforts pour soutenir le Gouvernement iraquien afin d'amener les auteurs d'atrocités de guerre commises dans le cadre du conflit actuel à répondre de leurs actes.

86. Je me félicite à cet égard de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2379 (2017) le 21 septembre. Comme m'en a prié le Conseil, je compte constituer rapidement une Équipe d'enquêteurs, dirigée par un Conseiller spécial, à l'appui des efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'EIIL à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par l'EIIL en Iraq.

87. Je suis inquiet que la peine capitale continue d'être appliquée dans le pays, notamment avec l'exécution de masse de 42 personnes le 24 septembre. La MANUI a souligné maintes fois de graves lacunes dans la loi antiterroriste n° 13 de 2005. J'exhorte les autorités iraquiennes à la mettre en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et leur demande de désigner un organe indépendant, chargé de revoir toutes les affaires en matière de peine capitale. Je recommande également que le Gouvernement iraquien adopte un moratoire sur l'application de la peine de mort, en vue de son abolition au bout du compte.

88. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité, adoptée le 14 juillet, j'ai constitué une équipe d'examen indépendant pour mener, d'ici au 15 octobre, une évaluation externe indépendante de la structure et des effectifs de la Mission, des ressources qui lui sont allouées, de ses priorités et des domaines où elle jouit d'avantages comparatifs et de synergies avec d'autres entités des Nations Unies. L'équipe a commencé ses travaux le 11 septembre. Au vu de la complexité de sa tâche, je suis reconnaissant au Conseil d'avoir prorogé jusqu'au 15 novembre la date d'achèvement des tâches. J'attends avec intérêt d'examiner les recommandations de l'équipe, afin de veiller à ce que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies soient structurées de manière à s'acquitter des tâches prescrites de la façon la plus appropriée et la plus efficace possible.

89. Enfin, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour les efforts courageux qu'ils déploient sans relâche en vue de l'application du mandat des Nations Unies en Iraq dans des circonstances très ardues.